



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mars 2024

**Délibération n°2024017**

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 14/03/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

**Présents** : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrène PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

**Excusés** :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET

Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrène PRIANO-LAFONT

Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN

Caroline FAYOL pouvoir à Benoît VALENZUELA

**Absents** :

Catherine ZDYB

Anca-Loredana FINE

**Secrétaire de Séance** :

Alexandra CAMBON

**SERVICE FESTIVITÉS, ANIMATIONS ET JUMELAGE / SALON DES VINS / MODIFICATION TARIF EMBLEMES DES STANDS**

Depuis 2021 la commune organise l'évènement « Entre vins et château - Terroirs de Courthézon » afin de promouvoir les crus de du territoire, de la région, mais aussi d'ailleurs ainsi que les métiers de bouche.

La délibération 2021042 du 25 mai 2021 fixe depuis 3 ans le tarif d'emplacement des stands à 50€.

Afin de prendre en considération les hausses des charges supportées par la Commune (hausse du coût de l'énergie, hausse du point d'indice, ...) il est proposé de revaloriser ce tarif et de l'augmenter à 100€ pour tous les stands.

Aussi, de manière à permettre le recouvrement des droits de places par la régie culturelle, il convient d'adopter la modification tarifaire proposée ci-dessus qui sera appliquée aux exposants dans le cadre de cette manifestation.

Vu l'évènement « Entre vins et château - Terroirs de Courthézon »,

Vu la délibération 2021042 du 25 mai 2021,

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif de ce droit de place,

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Conseiller Municipal Laurent ABADIE, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de l'emplacement du salon des vins à 100€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



Le Maire  
Nicolas PAGET

